

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Slattery

<https://www.cadre21.org/membres/0021bf5496495a551f82124e>

Date d'obtention : 2020-10-16 20:07:38



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

## Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Avec l'aide du document Aide-mémoire de l'outil Sexto, l'intervenant mènera l'intervention auprès des élèves impliqués de son école et ce, sans jugement, de manière rassurante, bienveillante, confidentielle et efficace (rapidement afin de réduire les chances de propagation). Si un parent souhaite avoir de l'aide pour une situation de sextage, nous devons les référer aux services policiers.

L'intervenant scolaire parlera d'abord à l'auteur du signalement et à la victime tout en les rassurant et les soutenant. L'intervenant s'assurera de faire comprendre à ces jeunes qu'ils feront partie de la résolution de ce problème. L'intervenant pourra ensuite rencontrer les témoins de la situation s'il y a lieu.

Avec l'aide de la grille d'évaluation conçue pour assurer l'objectivité et de ne pas être suggestif, les adolescents décriront la situation.

La première partie de la grille l'adolescent décrira le contexte dans laquelle la situation s'est déroulée. C'est l'élément de l'amorce. Qui a pris les photos ou vidéos, à quel moment et avec quels appareils. Il faut évaluer ensuite la nature des gestes posés. Il faut questionner sur le type d'image (sans la regarder). En remplissant le questionnaire, les policiers pourront déterminer la nature des images. Il faut ensuite connaître les intentions du partage - Est-ce un acte malveillant ou un acte impulsif. Finalement, nous devons évaluer l'étendue de la propagation du matériel.

Avec les informations recueillies, l'intervenant vérifiera les informations et s'assurera d'avoir les noms de tous les jeunes pouvant être impliqués dans cette situation. L'intervenant rencontrera tous les jeunes et fera remplir le même questionnaire, sans les rencontrer ensemble afin d'éviter de contaminer les faits. Selon l'intention de l'instigateur, l'intervenant devra juger si la nature de l'acte est malveillante. Si l'acte est malveillant, l'intervenant rencontre le jeune sans poser de questions et confisque l'appareil pour la remettre au policier. Il demandera à l'ado de mettre l'appareil en mode avion et de le fermer. Le policier poursuivra les démarches selon la LSPJA.

Si l'acte est impulsif, l'intervenant demandera à l'ado de mettre l'appareil en mode avion et de le fermer. L'intervenant poursuivra avec le jeune et une intervention éducative se fera avec le policier éducateur.

Informez les parents des ados impliqués dans un délai raisonnable afin d'expliquer la situation et les interventions menées auprès des ados. Nous pouvons leur remettre des ressources prévues dans l'outil Sexto.

Dans tous les cas, la police devra être impliquée et devra être l'intervenant qui remettra l'appareil impliqué confisqué.

En aucun cas, l'intervenant devra informer ou doit s'adresser aux médias. Il lui dira qu'il en parlera avec les personnes désignées pour les communications de son établissement.

Entre temps, l'outil Sexto permettra de soutenir l'ado et son entourage (parents) en leur remettant des outils prévus pour les aider et les informer. Selon la nature de la situation, plusieurs ressources communautaires pourront leur être proposées.

## Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des mises en situation, c'est que chaque situation est différente et dépendant de l'intention de chacun des personnes impliquées, nous devons réaliser les bonnes démarches selon l'outil Sexto.

Les 4 éléments essentiels permettent d'orienter les actions à entreprendre auprès de l'élève. En utilisant l'aide-mémoire, nous aurons moins de chance à faire des erreurs et d'assurer de bien adresser tous les aspects de la situation. Il faut bien connaître et respecter le rôle de chacun afin d'assurer un bon déroulement des interventions et pour aider aux partenaires de faire leur travail.

\*Il faut retenir que les 4 éléments essentiels (amorçage, nature, intention et l'étendue) déterminent l'orientation des interventions de chacun des membres de l'équipe.

L'intervenant n'est pas le mandataire du service policier. Il doit refuser 'd'intervenir auprès des gens impliqués s'ils ne sont pas sous la responsabilité de l'école.

Les parents qui désirent obtenir de l'aide pour une situation de sextage devront se présenter aux services de polices. L'intervenant scolaire intervient uniquement auprès des élèves de son établissement.

L'intervenant ne doit en aucun temps communiquer avec les médias. Il faudra se référer aux personnes responsables des communications afin de l'informer.

## Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'élément qui me semble délicat est celui de l'identification de l'étendue. C'est l'étape sur laquelle nous avons le moins de contrôle dans la démarche Sexto. C'est difficile de rassurer l'élève et de faire ralentir la situation si l'étendue de la propagation de l'image ou la vidéo est importante. C'est cet élément qui déterminera l'ampleur du soutien qui sera nécessaire pour réduire les conséquences de la situation. Le concept temps est primordial dans ce genre d'intervention et pourrait faire une différence importante pour la victime. Ce qui rassure c'est qu'en utilisant Sexto, l'aspect temps est déjà réduit comparativement aux pratiques avant la création de l'outil Sexto.